

Il est grand temps d'agir...

En 2019 le CNEC accompagne davantage toutes les entreprises du secteur de la Coiffure dans leurs préoccupations économiques et sociales, comme elle le fait au quotidien depuis plus de 20 ans.

Le CNEC suivra avec vigilance les réformes prévues par la loi Pacte adoptée l'an dernier dont celles de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Cette réforme est cruciale pour nos entreprises peinant à recruter de nouveaux talents. Or, la transformation des OPCA en OPCO (Organismes de Compétences) donne de nouvelles prérogatives aux acteurs de la branche. Le CNEC entend peser sur ces évolutions, car l'objectif des parcours de formation doit être l'employabilité.

En 2019, les entreprises du secteur de la Coiffure devront faire, encore plus que les années précédentes, preuve d'adaptabilité : mise en place du prélèvement à la source ; transformation du CICE en allègement ou suppression de charges sur les bas salaires. Le CNEC continuera à revendiquer que cette transformation se retrouve réellement et concrètement au niveau des trésoreries de nos entreprises.

Plus que jamais, à l'heure où la politique se fait souvent au détriment de l'économie, il nous faut être mobilisés pour la défense de nos valeurs communes, celles des entreprises du secteur de la Coiffure.

Plus que jamais, il vous faut être informés. Et pour cela, le CNEC avec ses partenaires met en place de nouveaux outils de communication pour faciliter votre gestion quotidienne.

Plus que jamais, il nous faut être rassemblés et mobilisés dans la défense d'un objectif commun : la pérennité et le développement de notre secteur.

Pour cela, plus que jamais, le CNEC a besoin de votre adhésion.

... avant qu'il ne soit trop tard !